

**AVIS PUBLIC
ENTREE EN VIGUEUR**

RÉSOLUTIONS NUMÉROS 25-612 ET 25-613

Le soussigné donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **1^{er} octobre 2025**, le Conseil municipal a adopté les résolutions suivantes concernant une demande d'autorisation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) :

- **RÉSOLUTION NUMÉRO 25-612** permettant la délivrance d'un permis de construction pour un immeuble comportant 102 unités de logement, dont au moins 12 unités seront de type logement social communautaire, situé au 318, avenue de la Concorde Nord (lot 3 937 326), ainsi que sur les lots 1 439 339, 1 439 340, 1 439 341 et 1 439 342, dans la zone d'utilisation résidentielle 6070-H-33.
- **RÉSOLUTION NUMÉRO 25-613** permettant la délivrance d'un permis d'occupation pour la propriété sise au 19420, Grand rang Saint-François (lot 2 037 278) par l'usage de « service d'estimation et dommages aux immeubles (sinistre) (bureaux et entrepôts) » et à titre complémentaire, dans le cadre de travaux après sinistre, celui de « service de construction et de réparation d'édifices (entrepreneur général) », se rattachant au groupe d'usages « Industrie II (Industrie à incidences moyennes à fortes) ».

Ces résolutions sont entrées en vigueur le 16 octobre 2025, date de l'émission des certificats de conformité de la MRC des Maskoutains. Toute personne intéressée peut les consulter à l'hôtel de ville, au greffe, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 21 octobre 2025.



Me André Cordeau
Greffier par intérim